407

93

DISCOVRS AV PARLEMENT
sur la detention des Princes.

MESSIEVRS,

Quand ie conſidere que ie dois parler de l'empriſonnement de trois Princes, dont il y en a deux du ſang de France, & qu'il me faut examiner deuant la premiere Compagnie du Royaume, le ſujet & les conſequences de leur detention, i'apprehende auec beaucoup de raiſon que mõ eſprit ne reſponde pas à la grandeur & à l'importance de cette affaire où il s'agit du ſalut & de la liberté de trois Princes, du repos de l'Eſtat & de la fortune de tous les François.

Car puis qu'au lieu de finir vne guerre eſtrangere par vne bonne & honnorable paix, la France par ce malheureux accident eſt precipitée dans les fureurs d'vne guerre ciuile, qui peut douter que de ces empriſonnemens ne depende pas abſolument la fortune publique & particuliere de tout le monde.

C'eſt cette raiſon, Meſſieurs, c'eſt l'amour que ie porte à la patrie qui m'engage d'entreprendre au deſſus de mes forces, eſperant que cette illuſtre aſſemblée ne reconnoiſtra pas tant de foibleſſe dans mon diſcours, que de generoſité dans mon deſſein & pureté dans mes intentions.

1102 [1650]

39

Ie commence donc par l'asseurance que ie reçois des mouuemens de ma conscience & par la connoissance que i'ay de vostre zele au bien public duquel vous auez de tout temps esté les deffenseurs legitimes aussi bien que de l'innocence des particuliers, par la Iustice que vous rendiez auec tant de suffisance & d'integrité.

Et considerant en premier lieu la naissance de deux Princes de la maison de Bourbon, ce qui est deu à la dignité & à la qualité sacrée des Princes du Sang, à cause de la proximité qu'ils ont auec le Roy, ie ne puis m'empescher de dire d'abord de deux choses l'vne, qu'vne entreprise si temeraire ne peut auoir été conceuë ny conseillée, que par le plus audacieux de tous les hommes, ou bien que ces Princes sont conuaincus par des preuues inuincibles & plus claires que le iour, d'auoir conspiré la ruyne de la Monarchie, depuis l'establissement de laquelle nous n'auons point d'exemples pendant douze siecles que sous vne minorité, ny mesme sous les regnes des Roys les plus absolus & des Ministres les plus entreprenans, il aye esté rien fait de semblable, si l'on adiouste au nombre & à la qualité des prisonniers, les formes de cette resolution & la circonstance des temps.

Mais qu'importe, dira quelqu'vn, d'auoir des exemples, si la raison & la necessité de l'Estat qui iustifient toutes choses ont exigé ce conseil, si les temps passez ne se sont point trouuez dans des extremitez si dangereuses que nous estions, si les Ministres de soixante

& trois Roys n'ont pas eſté ſi ſages ny ſi vigoureux que le noſtre, & ſi les conionctures n'ont point eſté ſi fauorables qu'à preſent, vn bon Politique doit il pour cela manquer de faire de grandes choſes parce qu'elles ſont nouuelles. 96

Certainement ſi quand toutes ces ſuppoſitions ſeroient auſſi indubitables, qu'elles ſont conſtamment fauſſes, il n'y auroit neantmoins beaucoup à redire à la preſomption de celuy qui hazarderoit le gouuernement d'vn ſi grand Royaume, par des moyens ſi nouueaux, ſi violens & ſi dangereux pendant vne Regence & pendant la guerre. Que dira t'on s'il ſe trouue que ces Princes ſoient innocens, & que la Reyne aye eſté ſurpriſe par les artifices du C. M. dans l'ordre qu'elle a donné pour cet empriſonnement. Que fera Monſeigneur le Duc d'Orleans, ce Prince incomparable pour ſa generoſité, pour ſa Iuſtice & pour ſa douceur, auſſi bien que pour ſa ſageſſe quand il connoiſtra que ce fauory luy a pour ſon intereſt particulier & ſans conſideration de la reputation de l'Eſtat, ny du gouuernemement, dont il eſt Lieutenant general, ny de la qualité de Prince du Sang, ſuggeré de ſi mauuais conſeils qui font qu'il n'y a plus rien d'inuiolable: Que penſeront tous les peuples qui ſe croyãs à la veille de la paix, apres laquelle ils ſouſpirent depuis tant d'années, lors qu'ils s'en verront plus eſloignez que iamais, & qu'au lieu d'eſteindre vne guerre eſtrangere qui leur couſte tant de larmes, tant de sãg, & tant d'argent ce malheureux en vient d'allumer v-

40

ne nouuelle. Et vous, Messieurs, qui composez ce grãd Senat, qui estes les Anges Tutelaires qui gardez ce Royaume & dont le rare esprit est à nos affaires, ce que les esprits administrateurs sont aux Spheres qui leur sont commises, que par vostre prudence lors que nous auons esté à l'extremité des conseils & de l'esperance, & dans la derniere confusion des affaires, auez releué l'Estat penchant, qui l'auez affermy, qui auez tant reparé de ruines & de naufrages que ce Pilote qui conduit nostre vaisseau auoit faite. Quel iugement ferez vous de celuy que vous auez desia condamné, à qui vous auez pardonné tant de crimes & d'attentats, quand pour le respect de l'authorité du Roy qui nous donnoit la paix, vous en ordonnastes la publication, & que l'on oublieroit toutes les iniures passées, & tous les outrages qu'il nous auoit fait, afin de reconcilier vne fois pour iamais la France auec la France, afin qu'il nous rendit nostre Roy qu'il nous auoit enleué & nos Princes qui auoient suiuy le Roy par deuoir. Quel iugement ferez vous, Messieurs quand vous verrez ce mesme homme par les mesmes enchantemens dont il s'est desia seruy tant de fois qui diuise encore nos Princes, qui met le Sang de France contre le Sang de France, qui enfin va acheuer la ruyne de l'Estat, si vous n'y mettez la main vne autre fois, si vous ne rompez les charmes dont il abuse son A. R. qui ne respire que le calme & la tranquillité publique qui veut la paix que nous voulons tous, mais que nous ne sçaurions iamais auoir pendant que ce furieux se mélera

lera de nos affaires, qu'il nous diuisera les vns d'auec les autres, qu'il portera le flambeau de Prouince en Prouince, & qu'il retiendra ces trois Princes dans la captiuité, dont le premier est vn conquerant fameux par les batailles qu'il a gagnées, & par les villes qu'il a prises, qui est la terreur des ennemis, qui a esté l'amour de la France & qui le seroit encore si par vne obeyssance aueugle il n'eust esté le protecteur de celuy qui lors nous persecutoit, & dont les deux autres freres furent en mesme temps les deffenseurs de nos biens & de nos fortunes.

I'ay donc à faire connoistre l'innocence de ces trois Princes qui paroistra clairement si l'on examine les faux pretextes dont le C. s'est seruy, les veritables motifs qui l'ont porté à ces empriſonnemens, & la foiblesse de cette accusation.

I'ay consideré auec soin, Messieurs, la lettre du 19. Ianuier dernier qui vous a esté enuoyée sur le suiet de la detention de ces Princes, & laquelle sans doute n'a rien oublié de ce qui se pouuoit imaginer contre eux, puis que le Ministre qui l'a composée est le plus hardy calomniateur qui fut iamais.

Ie ne vous en rapporteray, Messieurs, que trois ou quatre exemples, qui certes sont estranges pour son impudence ou pour ses intrigues. Vous sçauez la peine que vous eustes à démesler la premiere accusation qu'il forma contre Monsieur de Beaufort, & combié ce Heros & sa vertu sont demeurées en peine & en soupçon par ses artifices, & lesquels n'ont pû estre

confondus que par le iugement de Dieu & le voſtre.

La violence faite à Meſſieurs de Brouſſel & de Blácmeſnil en l'abſence de Monſieur le Prince, & qui fut ſuiuie des Barricades de Paris, & la reſolution de chaſſer 8. autres Officiers du Parlement, pour ne rien dire de plus faſcheux, fut priſe ſur les ſiniſtres impreſſions qu'il donna de leur conduite, encore en l'abſence de Monſieur le Prince.

Le Conſeil d'aſſieger Paris & d'enleuer le Roy, fut formé ſur les impoſtures qu'il allegua, il fit voir tant de monſtres à l'eſprit de la Reyne, il ſçeut par tant de terreurs perſuader les Princes de la ruyne de l'Eſtat, & du peril où ſe trouuoit la perſonne du Roy, qui leur ſembla toucher le moment de ſa perte & d'eſtre ſur les bords du precipice, & qu'enfin ils n'oſerent y contredire; Il aſſeuroit qu'il ſçauoit infailliblement, que le lendemain quelques-vns d'entre vous ſe deuoient rendre Maiſtres de la perſonne du Roy pour le liurer aux ennemis, & en meſme temps pour ſe couurir de cet attentat & de toutes les fauſſetez qu'il auoit employées pour y paruenir, il eut le credit de faire eſcrire au Parlement par Monſieur le Duc d'Orleans & par Monſieur le Prince, que c'eſtoient eux qui auoient donné ce conſeil, quoy que le Mazarin ſeul l'euſt propoſé & perſuadé.

En dernier lieu, l'entrepriſe pretenduë faite contre la perſonne de Monſieur le Prince, dans les informations de laquelle Monſieur de Beaufort, Monſieur le Coadiuteur & Monſieur de Bruxelles ont eſté com-

pris, n'eſtoit-ce pas vne piece de l'inuention de M. qui auoit compoſé ce ſtratageſme dans ſon cabinet, afin de diuiſer l'eſprit des grands du Royaume, & de ſe deffaire par ce moyen des vns & des autres s'il pouuoit, ou pour le moins des vns apres les autres.

Voila des eſchantillons, Meſſieurs, de ce que ſçait faire l'ennemy de ces Princes, qui a compoſé ce grand libelle de leur accuſation que i'examineray tres-exactement, apres vous auoir ſupplié de conſiderer deux ou trois choſes La 1. que ce monſtre eſt vn eſtranger, qui par voſtre Arreſt de l'année 1617. rendu ſur le ſuiet du Mareſchal d'Ancre nommé Conchiny Italien de nation auſſi bien que Mazarini ne peut tenir la place qu'il fait, & que c'eſt celuy que vous auez declaré perturbateur du repos public, ennemy du Roy, & de l'Eſtat. En ſecond lieu, que l'empriſonnement de ces Princes eſt ſans exemple pendant la minorité d'vn Roy, qu'il eſt contre toute ſorte de Iuſtice & particulierement contre les dernieres declarations, dont l'obſeruation a eſté tant de fois promiſe & ſi ſolemnellement violée en la perſonne de ces Princes, d'vn Chácelier de France, d'vn Preſident de la Chambre, d'vne Ducheſſe, de deux Princeſſes, ſans parler de tant d'autres particuliers, & qu'enfin il eſt iuſte de leur produire vn autre accuſateur & des teſmoins, & ne les pas oprimer ſans qu'ils ayent droit de ſe deffendre, & que vous, Meſſieurs, deuez eſtre les Iuges de leur innocence, tous les autres Iuges du Royaume en eſtans incompetans, dautant que le Parlement ſeul eſt le ſiege des

Roys & la Cour des Pairs, & que les Princes du Sang de France ont dés long temps ce droit acquis de ne pouuoir estre iugez, en ce qui touche leur honneur que par le Roy leur Souuerain & Chef de leur Maison dans le Parlement, qui est le vray Temple de la Iustice Françoise & le plus celebre Theatre du mẽde.

Le Mazarin desirant couurir la violence de cette action parle beaucoup de la moderation de son gouuernement dans le commencement de cette lettre & prend pour pretexte qu'il veut restablir vn ferme repos dans l'Estat, parce que les ennemis ne se rendoient difficiles à la conclusion de la paix, qu'à cause de nos diuisions.

Ces pretextes sont fort specieux, mais sont ils veritables, quelles diuisions auons nous veuës dans l'Estat, que celles qu'il y a fait naistre pour s'y maintenir contre le vœu de tous les gens de bien ? N'est-il pas l'autheur de tous les desordres de Paris, des troubles de Bourdeaux & de Prouence ? N'est-il pas coupable de toutes les vòleries qui ont esté faites dans les Finances pour l'enrichir ? Quelle multitude d'Edicts de toute nature ? quelle violence dans l'execution d'iceux, iusques à prendre les gages de tous les Officiers du Royaume, pendant 4. années, leuer sur 17. Generalitez plus de cinquante millions par an, faire des taxes sans fin, sans raison & sans mesure sur tous les Officiers & sur des miserables que l'on nommoit Aisez, ce pendant ne payer ny gages ny rentes, ny la table, ny la maison du Roy, ny les gens de guerre. S'il appele

pelle cela la moderation de son Ministere, s'il nomme tout ce que nous auons veu, qui sera incroyable aux siecles à venir la douceur de ces conseils; ô Dieux, où en sommes nous! Et quoy, apres que le Mazarin nous a fait manger du pain de son, il a l'audace de se promettre, que le souuenir qu'aura toute la Chrestienté de la moderation & de la douceur de ses conseils, qui a esté tel (dit-il) que souuent mesme on a imputé à foiblesse dans le gouuernement ce qui ne partoit que de sa bonté ou de sa prudence, persuadera aisément qu'il a eu regret d'en venir aux derniers remedes. Non, non, ny les Chrestiens ny les Barbares mesmes qui regarderont de toutes parts les profondes playes que nous auons receuës de luy, qui verront les Campagnes desertes, les Villes ruinées, les Prouinces desolées, qui considereront les Empriſonnemens du President Barillon, du Duc de Beaufort, du Mareschal de la Mothe, & de ces trois Princes, qui feront reflexion sur les proscriptions de tant de Magistrats, & qui escouteront les clameurs de tout le monde, ne prendront point le Mazarin pour vn Monstre qui aye ny douceur, ny moderation, ny bonté, mais pour le plus abominable de tous les hommes, & que nous eussions exterminé, si la Reine, Monsieur, & Monsieur le Prince ne l'eussent arraché des mains de la Iustice, & ne l'eussent protegé contre le ressentiment general du Royaume. O mon ieune Prince, qui estes le fruict de benediction, l'attendu & le desiré des peuples,

auoir part, & de profiter de cette disgrace. Il se trompe asseurement: En voicy les effets veritables: L'Estat y perd le repos: Le peuple y perd la paix: Les Princes y perdent leur seureté, & quittant leurs prerogatiues sacrées, deuiennent comme les particuliers; Les Parlemens y voyent la Iustice & la Declaration violée, & les Grands du Royaume se voyant soumis à la domination de cét Estranger furieux, temeraire & vindicatif qui les perdra, quoy qu'ils se flattent les vns apres les autres, & fera gemir tous les gens de bien sous sa tyrannie, à l'establissement de laquelle nous trauaillons nous mesme, au lieu de nous y opposer conioinctement, & de l'exterminer.

Desire t'on que ie verifie que c'est vne vengeance de long temps premeditée, qui ne sçait pas qu'à Lens & à Lerida, Le C. M fit tout ce qu'il put pour perdre Monsieur le Prince: Tous ses amis ne l'ont ils pas aduerty bien des fois de ne plus s'engager dans les Armées, ou qu'autrement il periroit, comme auoit fait le Comte de Soissons. On voyoit bien que ce Ministre craignoit que la valeur de ce Prince ne fut fatale à sa fortune, & c'est pourquoy il s'en voulut defaire, & & haïssoit celuy qu'il craignoit, depuis ces premiers temps sa haine auoit esté augmentée par les obligations qu'il auoit auec Monsieur le Prince: C'est le naturel des ames laſches de haïr ceux ausquels ils sont infiniment redeuables: Et par là encores, combien de gens d'esprit ont-ils preueu que celuy qui luy deuoit la vie, luy osteroit la liberté. Mais depuis ce qui arriua pour le

le Pont de Larche, depuis que Monsieur le Prince l'eut menacé, & qu'il eut la foiblesse. (Il me pardonnera si i'en parle ainsi) de se racommoder auec son Italien, qui n'a pas publié tout haut que Monsieur le Prince estoit perdu.

Les Grands sont si malheureux qu'ils ne croyét personne, qu'ils s'asseurent trop sur leur grandeur, & pour tant il y a tant d'exemples funestes de leur ruyne, est incomprehensible à ceux qui ont le sens commun qu'ils soyent & qu'ils veulent tousiours estre les dupes des Fauoris, il n'y a rien de si saint que nous n'ayõs veu prophaner par leur insolence, ce qui a esté de plus cher dans les Estats a esté de tout temps consacré à leurs interests, c'est le premier tesmoignage qu'ils donnent de leur puissance, & il y en a fort peu qui n'aye eu quelque victime de la Maison Royale. Monstre abominable, que tu deurois estre en horreur à tous les Princes, puisque tu te repais ordinairement du plus precieux Sang des Estats.

Apres cela y a-t'il encore quelque vn qui doute de la ioye qu'il a receu de sa vengeance, parce que dans cette lettre il a fait l'affligé & a voulu persuader qu'il auoit eu vne repugnance extresme à consentir à cette resolution. Mais sa vengeance n'est que le moindre de ses interests, l'asseurance de sa fortune & l'establissement de sa grandeur luy en aient donné d'autres satisfactions; car au lieu qu'il voyoit que son Ministere alloit deuenir inutile, puisque la Reyne Monsieur & M. le Prince vouloient la paix, que le Parlement la de-

mandoit auec instance à cause de l'extreme necessité des peuples, & que les Espagnols de leur costé la vouloient autant que nous, & qu'ainsi il ne seroit plus cette fameuse Idole qui reçoit depuis si long-temps des offrandes de toutes sortes de mains, au lieu que sa perte & sa cheute sembloient infaillibles Il s'est rendu par le moyen de ces empriſonnemens le Maistre absolu de tout, parce que la guerre ny les voleries, ny sa puissance ne finiront point, que tous les iours il faudra faire de nouuelles impositions, qu'il aura vn pretexte perpetuel du retranchement des gages des Officiers, & de mal payer les rentes de l'Hostel de Ville, & que non seulement il disposera des charges & des Gouuernemens qui vaqueront doresnauant, sans contradiction de personne, mais dés à present il a donné tous ceux qu'auoient ces Princes à ses creatures, & à ceux qui sont dans ses interest; de sorte qu'il s'est trouué en vn moment par leur despoüilles, plus puissant qu'ils n'ont iamais esté, sans parler de l'esperance qu'il a d'estre bien tost par la delicatesse & par le peu de santé du Prince de Conty, & par la rigueur de sa prison l'heritier de tous ses grands benefices. Voila les veritables motifs de ces Princes, le reste de l'accusation n'est que pour amuser le peuple, & pour tromper les simples qui croient tout ce qui est imprimé, & qui se laissent piper par les apparences, lesquelles, comme des Phantosmes, acheueront de s'esuanouyr à mesure que nous irons plus auant dans cette grande accusation, qui a esté l'effort des artifices du C. M. & de

l'eloquence de ceux qui le seruent.

Il a dépeint Monsieur le Prince comme vn Geant, qui vouloit empieter le Trosne de leurs Majestez, & qui se vouloit seruir contre eux des biens & de la puissance qu'il tenoit de leurs graces pour ruiner ce Prince en effet. Il la fait riche en apparence, & pour l'abbatre entierement, il a esleué sa puissance sur des faux fondemens, & son ambition sur de vaines imaginations. Les trois moyens de son accusation sont, il est trop riche, il est trop puissant, il est trop ambitieux, sa defense seroit aisée en trois parolles, que c'est à la verité vn des Princes du monde le plus riche de gloire, de Conquestes, & de Victoires: Le plus puissant pour defendre nos Frontieres, la grandeur de l'Estat, & l'authorité du Roy, & le plus ambitieux de fidelité pour son Prince, pour sa parolle, & pour ses amis.

Mais comme l'inuectiue faite contre Monsieur le Prince est fort estenduë; il la faut examiner plus amplement, il l'accuse d'estre le plus riche Sujet qui soit dans la Chrestienté: C'est le crime dont les Tyrans accusoient autrefois les hommes quand ils vouloient prendre leurs biens: mais si d'estre riche c'est vn crime, que le Cardinal a fait d'innocens pour deuenir criminel. Il a plus d'or en Italie, qu'il ne nous en reste en France, & l'on a verifié à ce qu'on dit par les Regiſtres des Banquiers, qui ont negotié ses affaires plus de cent soixante & dix-huict millions de liures qui ont esté enuoyez de son ordre, & sous son nom

en Italie. Ie veux croire qu'il y a de la faute en ce calcul: mais il n'y en a point en celuy-cy que le Chapeau de Cardinal qu'eut ſon frere. Le Iacobin couſte à la France plus de douze millions de liures. Il eſt certain que le Cardinal M. a pris des ſommes immenſes pour la Marine, dont il a diſpoſé ſans en rendre compte. Il eſt conſtant que les Venitiens ſouſtiennent en partie la guerre du Turc, par le moyen de l'argent content que le Cardinal a dans leurs banques. Il eſt publié qu'il n'y a quaſi plus d'or ny de bonne monnoye en France. Qu'eſt-elle deuenuë, tout le monde le ſçait. Ce ſuperbe Palais de Rome où il a fait conduire plus de trois cens ballots de meubles des plus precieux de toute l'Europe, & ſon Palais de Paris le publient aſſez hautement. Nous auons beaucoup de Princes qui n'ont point vaillant ſes Statuës, ſes Meubles, ſa Bibliothecque, & ſes Eſcuries, ſans y comprendre ſes pierreries. Apres cela, quelque Eloquence que puiſſe auoir voſtre Orateur, il ne perſuadera pourtant à perſonne, que vous ayez eu raiſon d'accuſer Monſieur le Prince d'eſtre le plus riche Suict qui ſoit dans la Chreſtienté, & pour cela de le faire empriſonner, & quelque ſoin au contraire que vous ayez pris à vous faire pauure, quelque artifice que vous ayez employé pour tromper la Reine & Monſieur ſur ce ſujet; i'oſe me promettre, que ſi iamais ils iettent les yeux ſur ce diſcours, ils ne croiront pas que vous ſoyez ſans treſors, ny que Monſieur le Prince en aye. Ce n'eſt pas neantmoins que ce partage ne fut bien

iuſte,

iuſte : Il y a bien de la difference du petit fils d'vn chapelier à vn Prince du Sang de France, & qui a l'honneur d'eſtre de la Maiſon du Roy, qui eſt la plus Illuſtre race du monde & la mieux marquée, puis que les ſources d'or & les mines qui portent les plus precieuſes pierreries, ne ſont pas ſi riches ny ſi renommées. Auec celà, Monſieur le Prince n'a point de biens, que ceux que Monſieur ſon Pere luy a laiſſez, & qu'il a meritez par des ſeruices de ſoixante années, & vous n'auez que ceux que vous auez volez à l'Eſtat depuis ſix ou ſept ans, & ce pendant vous eſtes aſſez imprudent pour luy reprocher de mediocres biens, ſans conſiderer que vous en auez d'infinis.

Peut-eſtre vous aurez plus de raiſon dans la ſuitte de cette lettre, où vous accuſez Monſieur le Prince des grands eſtabliſſemens qui ſont dans ſa maiſon, ſoit en charges, en gouuernemens ou en biens d'Egliſe, à la verité le ramas que vous en auez fait donne de l'eſbloüiſſement, & comme il vous a donné de l'enuie, vous auez creu qu'il pourroit cauſer de la ialouſie contre luy. Ie veux croire que vous auez reüſſi & que vous auez ſurpris d'abord beaucoup de perſonnes, mais ſans doute tout le monde ſe deſtrompera, quand ils conſidereront qu'il y a bien de la difference entre auoir des charges & des gouuernemens & eſtre criminel, puis qu'au contraire ce ſont les recompenſes de la vertu & des ſeruices, & les marques de l'eſtime & de la confiance que l'on a eu de la fidelité de ce Prince, & que ces charges & ſes gouuernemens l'enga-

geoiét plus neceſſairement & l'vniſſoit plus inſeparablement au ſeruice du Roy, duquel il ne s'eſt iamais deſtaché, comme nous le ſçauons tous. Commét voudriez vous condamner ce que la Reyne a fait par voſtre aduis, & ce que le defunct Roy le plus ſage de tous les Roys auoit fait auparauant elle, de ſon regne feu Monſieur le Prince n'auoit-il pas la charge de grand Maiſtre & les meſmes gouuernemens, les eſtabliſſemens de ſa maiſon eſtoient-ils moins conſiderables, qu'ils ne ſont à preſent, non ſans doute, puis qu'il s'en faut l'Admirauté qui eſtoit dans ſa famille, les gouuernemens de Broüage, des Iſles de Ré & Doleron, & Monſieur de Brezé ſon beau frere, qui valoit mieux tout ſeul que Broüage & l'Admirauté, & qui mourut d'vn coup de canon dans le ſeruice.

Mais Monſieur le Prince n'a-il rien merité de ſon chef; ne comptez vous à rien les batailles qu'il a gagnées, les villes qu'il a priſes, les merueilles qu'il a faites en Flandres & en Allemagne, les hazards qu'il a couru mille & mille fois, & le ſang qu'il a reſpandu pendant que vous eſtiez à la Comedie & à reſoudre icy l'empriſonnement & la mort de Meſſieurs de Bruxelles, de Blancmeſnil & de beaucoup d'autres. Comment apres tant de preuues de ſa valeur & de ſa fidelité trouuez vous à redire qu'il y aye moins d'auantages dans ſa maiſon, qu'il n'y en auoit du viuant du feu Roy & du defunct Monſieur le Prince. O le grand crime, Meſſieurs, le moyen de s'en defendre, le fils poſſede le bien de ſon pere, & le Roy luy a continué les meſmes graces.

Mais il ne se contentoit pas, dites-vous, il vouloit traiter de Charleuille & acheter de ses deniers le Mót Olympe, voila des crimes bien nouueaux. Il auoit demandé des troupes pour conquerir la Franche Comté, & la posseder apres en Souueraineté, ou les conquestes qui auoient esté faites en Flandres du costé de la mer. Il auoit demandé vn corps de caualerie pour aller du costé du Liege appuyer le dessein qu'auoit le Prince de Conty son frere pour la Coadjutorerie de cet Eueschê. Il auoit demandé l'espée de Connestable. Il auoit demandé plusieurs fois l'Admirauté & plusieurs autres choses: voila bien des demandes mais voila bien des refus, voila bien des pensées inutiles (si ce n'est à vostre Rethorique) & lesquelles, ie m'asseure ne viennent par toutes de M. le Prince, sans doute le C. M. luy en a fait proposer la meilleure partie, afin de l'amuser de vaines esperances, comme il a bien sçeu entretenir beaucoup d'autres personnes d'imaginations creuses & qui n'ont produit que du vent & des resueries, si nous sçauions, Messieurs, cõbien il a fait en promesses de Prelats & de Cardinaux, combien de fois il a marié l'Empereur en France & le Roy de Portugal, combien il a fait de Ducs & Pairs, de Mareschaux de France, de Cheualiers de l'Ordre, de Generaux d'armée, de Gouuerneurs de places & de Prouinces, combien il a fait de Secretaires d'Estat, de Surintendans & de Garde des Seeaux; bref combien de fois il a marié ses niepces, combien de fortunes il a fait, nous admirerions ce grand Ministre, qui seul a

plus fait de bien que tous les Roys n'en ont fait depuis l'eſtabliſſement de la Monarchie, l'Admirauté, l'épée de Conneſtable, les conqueſtes de Flandres, & les autres auantages qu'il veut que M. le P. ayt deſirées, sót aſſeurement des imaginatiós Mazarines, mais ſi nous ſçauions combien apres tant de piperies, il y a encore de propoſitions de ſa part, de cette meſme nature, cóbien ce negotiateur eternel a ſous luy de negotians, nous aurions honte de la foibleſſe du ſiecle, qui ne ſe peut deſabuſer de ce charlatan.

Toutefois ſans nous arreſter aux penſées dont il accuſe M. le P. ny aux imaginations dont il trompe encore tant de perſonnes. Examinons quels eſtabliſſemens redoutables M. le P. auoit en ſa maiſon, & par la comparaiſon des gouuernemens de cette accuſation, ne ſera pas auſſi iniuſte que celuy des richeſſes qu'il a reprochées à M. le Prince.

Les gouuernemens de Bourgogne, Breſſe, & Berry ſont les moins conſiderables du Royaume, tant à cauſe du peu d'eſtenduë qu'ont ces Princes, que de leur ſituation, outre qu'il n'y a aucune place forte, Bellegarde ſeul excepté. M. le P. à la verité auoit en Champagne Stenay & Clermont : mais qu'eſt ce pour vn I. Prince du Sang: Car de vouloir mettre en cóte le gouuernement de Champagne qu'auoit le Prince de Conty & la place de Dampuilliers, il n'y a point d'apparence, non plus que du gouuernement de Normandie qu'auoit le Duc de Longueuille. Et quand M. le P. ſeul euſt poſſedé tous ces gouuernemens, ce n'eſtoit

pas

pas dequoy balancer l'authorité du Roy, ny pour deuenir redoutable à la France, puisque l'Empire & l'Espagne ne luy sont pas comparables.

Venons maintenant aux establissemens du C.M & en faisant la paralelle auec ceux de M. le P. seul & mesme de toute sa famille, & l'on verra quelle disproportion il y aura entre les vns & les autres.

I. Le C. M. a le plus puissant & le plus precieux gouuernement du monde. Il est gouuerneur de la personne du Roy qui est le maistre de tous les Gouuerneurs. La Reyne outre cela l'a fait premier Ministre & luy a donné sa principale confiance: Et ainsi il a le gouuernement de ces deux importans Estats, c'est à dire du Roy & de la France. Il donne des Benefices, il dispose des Finances & tient l'authorité absoluë dans le Conseil: bref il commãde dans la Cour, dans les armées & dans le Royaume, parce que le bien & le mal sont en ses mains, & qu'il est le maistre de la bonne & mauuaise fortune. Il ordonne de la paix & de la guerre comme il luy plaist, voicy comme il en vse, la guerre d'Italie pour Portolongone & Piombino, a esté entreprise pour son seul interest, & pour luy en faire vne principauté, ses confidens en ont les gouuernemens, Pignerol, Suze & Casal sont en sa dependance; ainsi il est maistre de tous les aduantages que la France a dans la Sauoye & dans l'Italie. Pour la Catalogne & le Roussillon il en est aussi en possession, la Fare & Noailles qui ont esté Capitaines de ses gardes, luy conseruent Rose, Perpignan & Salses, le frere de la Farce est Gouuerneur de Balaguier, & Launoy luy garde Tortose, L'estrade qui a esté aussi son Capitaine des gardes est pour luy

dans Dunquerque. Enfin il y a peu de places conſide-
rables dont il ne ſoit aſſeuré par le moyen des per-
ſonnes qui ſe ſont entierement deſauoüées à ſon ſeruice. La Claucire eſt dans Philisbourg: Il a donné à Tilladet beau-frere du Thellier Briſſac, qui eſt vn Gouuernement de deux à trois cens mil liures de rente, Lanoy eſt dans Ardres, Chaſtelnau eſt à Breſt, le Comte de Broglie eſt dans la Baſſée, Nauailles eſt dans Bapaulme, & ſi ie ne craignois d'eſtre trop long dans le deſnõbrement des autres, il ne ſeroit pas mal-aiſé de faire connoiſtre que toutes les recompenſes ſont pour ſes domeſtiques & pour ſes creatures, & que ceux qui ſeruent les Princes n'ont iamais rien. Paluau pour cette raiſon a eu Courtray & Ipres qu'il a perdus, & fut preferé à M. de Chaſtillon. Conſiderez s'il y a quelqu'vn, ie ne dis pas chez M. le Prince, mais chez M. le Duc d'Orleans, où il y a tant de perſonnes de Naiſſance, de merite, & de ſeruice, qui aye eſté gratifié d'vn Gouuernement ſemblable à Perpignan, Roſe, Dunquerque ou Briſſac. Y a-il vn des ſeruiteurs de M. qui aye eu vn Benefice de dix mil liures de rente. A-on donné beaucoup d'Eueſchez à ſa recommandation, & M. le Prince à qui on reproche tant: Qu'a-il fait pour les ſiens, ſinon qu'il a aydé à la promotion de l'Eueſque d'Angouleſme, & de l'Archeueſque de Bourges ſeulement, & qu'il a ſeruy à Gaſſion pour le Baſton de Mareſchal de France, & Meſſieurs de Chaſtillon pour obtenir le Breuet de Duc: Mais les vns & les autres ne meritoient-ils pas ces recompenſes; & quand on a fait vn crime, M. le P. d'auoir intercedé pour ceux qui ont eu recours à ſa protection. N'eſt ce pas fai-

re entendre aux Grands qu'ils n'en doiuent pas vser de meſme: Tout le monde trouuerra ce crime bien leger, & cette accuſation bien artificieuſe & deraiſonnable; & pour retourner à noſtre Paralelle, quand on voudra faire comparaiſon du credit qu'auoit M. le P. auec l'authorité du Cardinal, & le grand eſtabliſſement qu'il s'eſt fait par le moyen de ſes creatures: Quelle difference y trouuerrons-nous: Le premier Prince du Sang, qui ſert, qui combat, qui expoſe ſa vie, qui a conquis tant de places de conſequence, ne peut poſſeder ſans crime les biens faits qu'il a trouuez dans ſa maiſon. Car il eſt vray qu'il n'en auoit point d'autres, ſi ce n'eſtoit Clermont & Stenay qui luy auoient eſté donnez pour recompenſe de l'Admirauté. Et le Mazarin qui n'auoit rien quand il eſt venu en France, qui n'a ſeruy qu'à ioüer au Hoc, & à faire des Comedies, à empeſcher la paix, & à ruiner la France, a luy ſeul plus de puiſſance, que M. le Duc d'Orleans, & ces trois Princes enſemble, deſquels il a ſi bien ſceu charmer l'eſprit iuſques à preſent, qu'ils ont combattu pour luy, pour eux meſmes, & leur propre deſtruction comme vous voyez, & continueront encores, ſi Dieu ne leur ouure les yeux, afin de connoiſtre le precipice dans lequel ils ſe iettent, & où ils nous entraiſnent auec eux.

Auec cela, toutes ſes creatures ne ſont pas dans les Gouuernemens des places, il en a d'autres pour le gouuernement des Princes, les vaillans ſont pour la guerre, les fourbes, les traiſtres & les habilles ſont pour la Court, & pour les intrigues dans les maiſons des Princes: Ce ſont ceux-là qui ſement la diuiſion parmy eux, qui n'

ſpirent les defiances, qui propoſent & font reüſſir les grands deſſeins, qui ſurprennent, qui corrompent, & qui font toutes les paſſe paſſes de la Court. Ce ſont ces gens-là qui ont fait prendre contre Paris & contre toute la France le party du Cardinal, par M. & par M. le P. qui propoſerent, (il y a quelque temps:) Le changement de tant de Gouuernemens pour amuſer la Court, qui ont affronté tant de monde, qui ont fait attenter au Carroſſe de M. le P. qui l'ont animé d'en d'eſcouurir la verité, & qui l'ont en fin empriſonné, qui font que le Cardinal dit qu'il n'eſt plus Mazarin, & qu'il s'appelle Frondeur, qui luy font prendre autant de formes de couleurs & de viſages, que les Fables en donnent à Prothée, qui ont reüny M. de Beaufort & M. le Coadiuteur auec le C. comme ils auoient raccommodé M. le P. & le M. apres l'affaire du Pont de Larche, car il y en a qui raſſemblent & qui raccommodent à tout le moins en apparence & pour quelque temps. Il y a des Oublieurs auſſi bien que des Frondeurs: Bref il a des Legions de ces meſchans Eſprits de l'vn & de l'autre ſexe dans ſa dependence, qui ont tant d'addreſſes & tant d'artifices, tant de filets & tant de pieges, qu'il y en a, qui pour y auoir eſté attrapez, ne laiſſeront pas de l'y reprendre. Tous ces gens-là ſont de la Cabale du M. & trauaillent à ſes fins, & pour l'eſleuation de ſa grandeur & de ſa fortune, Et pour le mariage de ſes Niepces, qui acheueront l'eſtabliſſement tout ouuert de ſa tyrannie, d'où s'enſuiuira infailliblement l'aneantiſſement des Parlemens, de cette belle Declaration, & la conſommation des calamitez publiques.

Iugez à preſent, Meſſieurs, de la comparaiſon des

forces

forces qu'auoit M. le P. auec les grands Eſtabliſſemés du C. qui ſans compter la puiſſance de ſes fourbes, ſans parler du gouuernement du Roy, de celuy de l'Eſtat, des Princes & de la Cour: A quaſi tous les Gouuerneurs des prouinces à luy, & toutes les places de Sauoye & d'Italie, du Rouſſillon, & de Catalogne, de la Lorraine, de Flandres & de l'Alſace, au lieu que M. le P. qui merite tout puis qu'il conſerue tout, & qui a gagné plus de cent Villes à la France, n'auoit qu'à peine ce que M. ſon Pere poſſedoit du viuant du Roy.

Voila l'inuentaire general & veritable des richeſſes & des eſtabliſſemens de M. le P. dans lequel il ne ſe trouuerra rien qui ne fut dans celuy de M. ſon Pere En pourroit-on dire de meſme du C. tout ce qu'il poſſede eſtoit il dans ſa famille, Non, Meſſieurs, ſa Naiſſance ne luy a rien donné, ſa Vertu ne luy a rien acquis: La Fortune ſeule luy a laiſſé prendre tout ce qu'il a, & qu'il deuroit eſtre pluſtoſt partagé entre les Vaillans & les bons ſeruiteurs du Roy, & de M. qu'entre les ſuiuans, les domeſtiques, les flateurs, les Courtiſans de cét Eſtranger.

Pour defendre M. le P. de l'ambition dont il eſt accuſé, c'eſt où il y a plus de peine, parce que tout le monde n'eſt pas bon iuge en cette occaſion, où il eſt tres-aiſé de ſe laiſſer ſurprendre, & de ſe tromper ſoy-meſme.

La valeur & l'ambitiõ ont tant de reſſemblance, qu'il eſt bien difficile de les diſtinguer: A la verité ceux qui conſidererent M. le P. dans les batailles de Rocroy, de Norlingue & de Lens, & qui l'apperceuront au trauers des eſclairs & de la fumée des canons tout couuert de ſang & de feu: Ceux qui le verront en ſuite chargé de

tous ces fameux & superbes trophées, le prendront aisement pour vn Ambitieux, aussi bien que pour vn Victorieux; mais ie m'asseure que les gens de bien & les bons François ne le voudront pas condamner, puis que les Espagnols & les Allemans en parlent si laborieusement. Il n'y a que la poltronnerie & la subtilité d'vn Italien qui y puisse trouuer à redire, quand il accuse M. le P. de leur donner des batailles auec ce beau raisonnement, (que s'il les gagne, il a droit de demander quelque recompense, & s'il les perd, il est plus neceſſaire) à moins que d'auoir perdu le sens, personne ne pouuoit faire vn crime de cela, si ce n'est celuy qui fait des crimes de leze-Majesté, à M. de Bonqueual de porter des glands à son rabat. Voila de dignes pensées d'vn si grand Ministre, voila cét homme surnaturel, qui est le Surintendant de l'education, & l'instructeur du plus grand des Rois. Il a vne autre preuue de l'ambition de M. le P. qui le rend aussi criminel que la premiere. Il a dit, il refuse le commandement de l'Armée cette derniere Cãpagne: C'est vn peché d'obmission tout au plus, mais non d'ambitiõ, certainement c'est examiner de bien prés la conduite de M. le P. si en sept ans de trauail, il n'a pas pû meriter vne excuse de trois mois sans deuenir coupable. Est ce abuser de sa gloire que de n'aller pas tous les ans la guerre: Est ce abuser de ces emplois, que d'auoir apporté aux pied du Roy toutes les Campagnes qu'il a faites: Tant d'estendars & tant de clefs de Villes, & de places considerables. Si M. le P. n'est assez vaillant, s'il n'en a pas assez fait pour vous & pour l'Estat, vous estes bien difficile à contenter. Il a sacrifié pour vous plaire, contre son sens

& contre son cœur, aussi bien que contre le nostre. Le prix de tant de seruices qu'il auoit rendus, qui estoit l'estime & l'affection generale de tout le monde, en fin il vous a sauué, & vous le perdez pour recompense.

Que ceux qui se fient en vous sont aueuglez, & que ie preuoy de mal heurs pour eux si vous ne cessez en effet aussi bien que de nom d'estre M. c'est à dire, le plus perfide & le plus ingrat de tous les hommes, vous ne ressemblez pas à ce Lion, reconnoissant que l'anciene Rome vit combattre pour vn gladiateur qui luy auoit tiré vne espine du pied, puis qu'en ayant autãt dans le cœur & dans la teste, Que d'imaginations, & en ayant esté deliuré par sa valeur, vous le dechirez à present, & luy ôtez la liberté qu'il vous a donnée, & luy voulez rauir l'honneur qu'il vous a conserué. Est-ce par ce qu'il n'a pas esté d'auis du mariage de vostre niepce, dont il auoit dit, vous trouuez l'alliance si fort vtile à la Frãce, ou bien par ce qu'il auoit eu l'audace de consentir au mariage de M. de Richelieu. N'y a il que vous qui ayez droit de marier vos parentes; Iugez qui vous estes, & qui sont vos Niepces, & regardez s'il y a rien de plus grãd dans le Royaume, que M. de Mercœur à qui vous en destinez vne, ie n'ose penser aux vostres, puis que vostre premier vol va si loing. Que ne ferez vous point quand vous aurez laisse plus forte, & apres voyez si le premier Prince du Sang est moins que vous, si Madame de pont ne vaut pas mieux que toutes vos Niepces, & si tous les Fauoris peuuent entrer en comparaison auec M. de Mercœur, c'est cela que l'on peut nõmer Ambition dereglée, c'est abuser de vostre employ que d'empriſonner les Princes, c'est

abuſer de l'eſprit de la Reine, & de celuy de M. que de leur impoſer tant de fauſſetez pour leur donner de la colere contre M. le P. l'Eſtat où eſtoit la Normandie, le Berry, & la Bourgogne, & Bellegarde, auec 140. mouſquets ſans poudre & ſans boulets, ſont les preuues conuaincantes de voſtre calomnie & de leur innocence, & ie m'aſſeure, Meſſieurs, que s'il vous plaiſt de faire reflection ſur le paſſé, & ſur ce que M. le P. a pû, s'il l'auoit voulu, & comme aux derniers temps. Il ſe contentoit à S. Maur de s'amuſer & de ſe diuertir auec ſes domeſtiques: Vous iugerez ſans doute que ce P. n'auoit pas tant d'ambition que l'on luy en donne, & que des defauts de la ieuneſſe, il n'auoit que la ſimplicité & la credulité qui le menerent à S. Germain, (pour ne point quitter le Roy) & qui l'ont conduit dans le Bois de Vincennes, où les charmes & la puiſſance qu'exerce le M ſur l'eſprit de la Reine & de M. le retiennent, & non pas le bien de l'Eſtat & de la Iuſtice, comme il le veut faire croire, qui demandent au contraire ſa liberté, laquelle ne peut eſtre contredite que par de laſches Ennemis, ou par ceux qui aymment mieux partager auec luy la tyrannie, que de l'abbattre & de la deſtruire entierement, ou qui preferent leur colere particuliere à leur bien propre, & à la Paix generale, qui eſt pourtant ſi neceſſaire au peuple, qu'ils trompent & qu'ils acheuent de ruiner, en faiſant ſemblant de le vanger, & ce pendant ces gens là ſe font appeller les peres du peuple.

Vous voyez, Meſſieurs, que tous les crimes que l'on impute à Meſſieurs les Princes, reſſemblent aux pourtraits dont les ſonges nous fait des peintures ſans matiere

&

& sans couleur, qu'ils ne peuuent estre veuës que dans l'obscurité, & qui percez des premiers traicts de la lumiere, disparoissent incontinent.

C'est à vous, Messieurs, qui estes Protecteurs des Loix & de l'innocence les depositaires sacrez de l'authorité Royale, les seuls Iuges des Princes du Sang, qui sont auec vous les principales Colomnes de la Monarchie, de ne souffrir pas que cette belle Declaration que vous auez faite, pour reprimer l'insolence de M. & des mauuais Ministres luy soit violée dans le precieux de ses articles, qui est celuy de la liberté & de la seureté publique, pour la conseruation de laquelle vous auez veu Paris prendre les armes. Il n'y aura iamais d'occasion plus glorieuse pour le Parlement, ny plus vtile pour l'Estat, puis qu'en maintenant dans ce rencontre si notable vne partie de la loy. Vous luy donnerez vne vigueur nouuelle, & vous asseurerez pour iamais l'execution entiere de tout ce qu'elle contient, qui est si important, pour le soulagement de tous les peuples, ou au contraire, si vous permettez que l'on y donne vne atteinte de si grande consequence, la ruine de tout vostre ouurage, & quand & quand celle du public est infaillible.

Ie fremis d'horreur quand ie me represente l'image de cette fatale iournée que l'ó enleua Messieurs de Broussel & de Blanc-mesnil, dont on auoit resolu de faire vn sacrifice sanglant, aussi bien que de plusieurs autres du Parlement. Quand ie pense à la mort tragique du President Barillon, aux proscriptiõs que nous auons veuës, aux Empriſonnemens du Duc de Beau-fort, & de M. de Chauigny, & de tant d'autres, parce que ie preuois

bien que nous retombons dans les meſmes mal-heurs, deſquels nous penſions eſtre ſortis pour iamais, & qui ſeront dautant plus grands que l'empriſonnemẽt de ces trois Princes ne laiſſe plus rien d'inuiolable à l'audace de la fortune, quelle entraiſne auec ſoy la ruine des peuples, & l'impoſſibilité de faire la paix, & qu'elle donne la puiſſance au M. de ſe vanger de Paris & du Parlement, qu'il a voulu mettre à feu & à ſang auant qu'il luy eut fait aucune iniure.

Preuenez, Meſſieurs, s'il vous plaiſt par voſtre prudence, tant de maux dont nous ſommes menacez. Souuenez-vous que le M. eſt de Sicile, & des cruautez qui s'exercent à Naples: Ne conſiderez pas l'imprudence des premiers mouuemens qui font aſſez ſouuent auſsi bien que le menu peuple des iours de Feſtes, des iours de leur ruine, faites luſtice à ces Princes, cõſeruez le Sang royal, qui fait ſubſiſter le Corps de l'Eſtat: Repenſez aux ſeruices veritables que ces Princes ont rendus, & aux auantages que la France a receu de tant de Victoires remportées ſur les ennemis, diſsipez les faux ſoubçons que l'on a voulu malicieuſement faire prendre de la fidelité incorruptible de ces Princes: Deſtrompez l'eſprit de M. faites luy connoiſtre que la protection de M. bleſſe ſa reputation, que cela ſeul fait tout le crime de M. le P. faites le ſouuenir des perſecutions qu'il a ſouffertes d'vn autre Fauory, qui a inſtruit celuy-cy de ſes maximes par ſes artifices, & de ſes exemples. Dites luy que M. le P. eſt le reietton illuſtre, le greffe d'honneur & de vertu de cette noble Souche de Mommorency, qui eſt le Neveu de cét Heros incomparable, qui combatit & qui mour-

pour luy: Faites luy voir Madame la Princesse tout en larmes qui luy demande ses enfans, excitez sa gratitude, & que s'il ne peut redonner la vie à l'oncle, il est en quelque sorte obligé de procurer à la sœur & aux neveux la liberté: En fin, Messieurs, faites luy entendre qu'il y a deux Princes de la maison de Bourbon, qui ont l'honneur d'estre de son Sang, que la Nature auec vous luy demande Iustice pour eux, & s'il n'y a point d'arbre qui ne plie, & qui ne se plaigne, quelque sauuage qu'il puisse estre, quand vne branche luy est arrachée par la tempeste. & ne doutez pas que le meilleur Prince du monde ne soit sensiblement touché de leur mal heur: Pour moy qui considere cette grande Compagnie, comme le zele & le refuge des Innocens, comme le temple de la Iustice, où les choses sont pesées au pieds du Sanctuaire. Ie sçay bien que ces Princes ne sçauroient manquer d'auoir de puissans protecteurs, & qu'apres que tant de sages Senateurs auront remonstré à son Altesse Royale que M. le P. est son bras droict, que le bien de l'Estat le luy demande, que c'est le moyen d'auoir la paix. Ie me promets & ie m'asseure que M. obtiendra du Roy cette grace, & s'y portera d'autant plus volontiers, que toutes les vertus qui le rendront celebre à tous les siecles. Celle de sauuer M. le P. luy sera la plus glorieuse & la plus honorable, la plus vtile à la France & à tous les peuples, & dont le Parlement luy puisse demeurer plus redeuable.

FIN.